

SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs

RAPPORT ANNUEL | 2010



FINE

L O N D O N • P A R I S



Le choix de l'élégance

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTE

ACTIVITE DE VENTE
ET ACHATS
RESERVEES AUX MAJEURS



**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE
JEUDI 23 JUIN 2011**

SITAB

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre MAGNE

Président

TOBAMARK, représentée par **M. Hervé DELBREIL**

Administrateur

TOBACCOR, représentée par **M. Claude MULLENDER**

Administrateur

CAMINA – CI, représentée par **M. Xavier DURROUX**

Administrateur

M. Colin MATTHEWS

Administrateur

M. Tiéba OUATTARA

Administrateur

CORALMA International, représentée par **M. Paul RICHARDSON**

Administrateur

M. Robert DANLOUX

Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL
01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE
01 B.P. 224 ABIDJAN 01

DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL
M. Paul RICHARDSON

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT /
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
M. Abdoulaye KONE

DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING
M. Moussa SAHANDE

DIRECTEUR TECHNIQUE
M. Jacques BOUENDE

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (Actions cotées à la BRVM)	26,87%
Catégorie B (Actions non cotées)	73,13%

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011.
5. Pouvoirs à conférer.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra
à l'hôtel PULLMAN (ex SOFITEL, non loin de la BCEAO)
à 11 heures 00

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et au pouvoir de gestion que vous nous avez confié, nous nous présentons à nouveau devant vous, afin de vous faire le point de la situation sur les résultats de votre société pour l'exercice 2010.

La convocation à la présente Assemblée Générale vous a été adressée, conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, afin de :

- vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2010 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 ;
- et vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers Actionnaires,

L'exercice 2010 a été marqué, au plan international par une nette reprise économique et au plan national, par une croissance mitigée.

En effet, au plan économique national, l'année 2010 a été dans l'ensemble dynamique, même si un recul a été observé sur les deux (2) derniers mois de l'année, en raison de l'impact de la crise sociopolitique. Par rapport à 2009 (+3.8%), l'économie ivoirienne a enregistré un ralentissement de sa croissance qui devrait se situer autour de 2% contre 3% attendu.

Dans l'ensemble, l'économie nationale a enregistré des contre-performances dans certains secteurs d'activité qui ont connu une tendance baissière (le secteur minier – la production industrielle – le secteur tertiaire), tendance toutefois freinée par de bonnes performances dans d'autres secteurs (secteur agricole notamment, hormis le café, le cacao et le sucre, en baisse).

Cette même année a été aussi marquée par une résurgence des tensions inflationnistes, notamment dans le dernier trimestre de l'année ; ainsi, au titre de l'année 2010, le taux d'inflation en glissement annuel (en moyenne) est de 5,11%, selon les statistiques de la BCEAO.

Dans un contexte économique et sécuritaire interne peu favorables résultant de la crise sociopolitique et de l'attente de l'élection présidentielle, le travail de la Direction Générale, orientée essentiellement sur la performance et le maintien du leadership des marques du Groupe Imperial Tobacco sur le marché domestique, a permis de dégager des résultats globalement satisfaisants.

Je souhaiterais, à cette occasion, en mon nom personnel, et au nom de l'ensemble des actionnaires de la société, présenter nos vifs remerciements et nos encouragements à la Direction Générale et à l'ensemble du personnel pour la qualité du travail accompli.

ASPECT COMMERCIAL

Les ventes globales de la SITAB, y compris l'export, **ont progressé** de + **135 mu** passant de 3 769mu à **3 904mu** soit **+3.58%**, après la progression de 177 mu soit 4,9% enregistrée en 2009.

Cette croissance soutenue de nos ventes résulte une fois de plus de la **très bonne performance des marques du Groupe ITG sur le marché domestique**, évoluant de 3 121mu en 2009 à **3 349mu** (+228mu, + 7%) cette année. Ces résultats auraient été meilleurs, n'eut été les difficultés de la période électorale. En effet, les dix (10) premiers mois de l'année ont connu une progression de + 11% comparée à la même période de l'année précédente, alors que **les deux derniers mois de l'année (plein cœur de l'élection) ont subi un repli des ventes de - 6,6%**.

Les volumes **exports**, subissent une **baisse globale de 14%** (-13% en 2009), et pour la deuxième année consécutive ont négativement influencé les performances globales de la SITAB.

Relativement à la concurrence, il faut noter que depuis 2009, la **totalité des ventes SITAB est constituée des marques du Groupe Imperial Tobacco**. Leur part dans les ventes est passée de 70% en 2005, à 97% en 2008, et à 100% depuis 2009, avec la résiliation des contrats de fabrication et de distribution des marques de BAT et PMI.

Au niveau du **marché légal**, la domination des marques ITG en Cote d'Ivoire (**89%**) résulte essentiellement de la **bonne santé et performance de la famille FINE**, notamment la **forte croissance de Fine KS ces deux dernières années**, et la progression continue de Fine Light, tandis que les parts de marché légal des autres concurrents ne cessent de baisser ; **elles se situent à présent aux alentours de 11%** (B.AT. : 7%, P.M.I : 3%, Reste : 1%).

Une nouvelle marque, **CAPITAL**, a été lancée en février 2010 par SIDIPRO dans le segment économique, mais n'a réalisé que **16,5 mu** dans les volumes légaux du marché au cours de l'année.

Enfin, l'année 2010 a vu la **contrefaçon** sur le marché ivoirien baisser de **57%** (**6 mu** contre 14 mu en 2009, soit **0,1% du marché global**), après une légère reprise enregistrée en 2009, grâce à la poursuite des actions marketing périodiques (paquets thématiques sur EXCELLENCE et FINE) et la production (tirette cellophane pré-imprimée sur cartouches et paquets pour toute la gamme) ainsi que nos actions juridiques à travers la filière sécurité du Groupe ITG.

ASPECT INDUSTRIEL

Le volume total de **production de cigarettes** a connu une **hausse significative de +7,5%**, passant de 3 727 Mu en 2009 à **4 006 Mu** en 2010.

Notre production de **scaferlati**, quant à elle, est passée de 4 809 Tonnes en 2009 à **5 201 Tonnes** en 2010 soit **une progression de +8%** dont **2 019 Tonnes destinées à l'export** en direction de la MABUCIG au Burkina Faso et de la SONATAM au Mali.

En ce qui concerne les ratios techniques, on enregistre à nouveau une amélioration sur l'exercice écoulé, par rapport à l'année 2009. Ainsi, on note à nouveau :

- une amélioration de l'indice **qualité** ;
- la maîtrise des **taux de pertes Tabac** ;
- une amélioration de la productivité ;
- la progression des **rendements des machines** en dépit de la forte pression sur les volumes qui a laissé très peu de place à l'entretien des machines.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au plan des effectifs, l'année 2010 a enregistré **20 embauches** pour **19 départs**.

Les départs concernent essentiellement les départs à la retraite normale et anticipée (07), des licenciements (02), des démissions, notamment toujours parmi les promoteurs de la DCM (04), des décès (02) mais aussi des départs de travailleurs de la SIITAB vers d'autres filiales (04). Les recrutements sont essentiellement liés au remplacement de travailleurs partis, appartenant pour la plupart à la Direction Technique et la Direction Commerciale et marketing.

L'effectif au **31 décembre 2010** est de **275 personnes**.

Le nombre d'**accidents de travail constaté en 2010** est resté stable par rapport à 2009 : 06 accidents de travail en 2010 dont 03 consécutifs à des accidents de trajet.

En 2010, les efforts réalisés pour le suivi sanitaire des agents, caractérisés par l'élargissement de l'éventail des examens médicaux effectués dans le cadre de la visite médicale annuelle et la sensibilisation aux mesures d'hygiène, ont contribué à réduire le taux d'absentéisme qui passe de 3,23 en 2009 à **2,71** en moyenne en 2010.

175 personnes continuent de travailler à l'usine de Bouaké en dépit du contexte social et sécuritaire toujours particulier, accru par les tensions liées à la crise post-électorale.

La Direction a également poursuivi ses **actions sociales en faveur du personnel** à travers un programme de sensibilisation sur certaines maladies chroniques et la vaccination élargie aux membres des familles des agents (fièvre jaune), la distribution de kits scolaire aux enfants des travailleurs et des **œuvres sociales au sein de la communauté**, notamment en partenariat avec l'O.N.G. Cause Humanitaire dans la lutte contre le paludisme.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2010 s'est amélioré de **6,4%** par rapport à l'année précédente et s'établit à **76,8 milliards FCFA** contre 72,2 milliards en 2009.

Le chiffre d'affaires des ventes domestiques a connu une progression de **9,2%**, et s'élève à **53,3 milliards FCFA** contre **48,8 milliards en 2009**.

L'activité export est en baisse de **21%** et atteint **4,9 milliards FCFA** contre 6,2 milliards FCFA l'an dernier.

Les ventes de scaferlati ont progressé de **11%** et s'établissent à **18.3 milliards FCFA** contre 16.5 milliards FCFA l'an dernier, en raison des effets combinés de la hausse des commandes de la MABUCIG et de l'augmentation de nos prix de vente au Burkina Faso d'environ 3% en milieu d'année 2010.

Les coûts matières (production stockée y compris) s'élèvent à **52 milliards FCFA** soit une hausse de **6,9%**. Cette tendance est conforme à l'évolution de l'activité dans son ensemble.

Les charges d'exploitation (hors frais de personnel) s'élèvent à **65 milliards FCFA** contre 59,8 milliards FCFA en 2009 soit une hausse de **8,8%**. Outre l'impact de l'accroissement de l'activité, on enregistre une augmentation des impôts et taxes de 162, 5 millions de FCFA et une hausse de la provision retraite de 178,5 millions de FCFA.

Les frais de personnel enregistrent une hausse de **14,9%** passant de **3,0 milliards FCFA** en 2009 à 3,4 milliards FCFA. En plus des augmentations de salaires annuelles conventionnelles, on note l'impact de l'arrivée du Directeur Technique Régional cette année, et l'importance des indemnités payées lors du départ à la retraite de plusieurs employés.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2010, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de **8.747.812.152 F CFA**.

Ce résultat net 2010 est en progression de **8.3%** par rapport à celui de l'exercice 2009. Il représente **11,4%** du chiffre d'affaires par rapport à 11,2% en 2009 et s'établit à **8 747,8 millions FCFA** contre 8 079,5 millions FCFA l'année précédente. La forte progression en pourcentage par rapport au résultat d'exploitation est due à la réduction d'impôt obtenue sur les investissements que nous avons réalisés courant 2010.

Ce résultat a été obtenu après :

- La dotation aux amortissements de 678.341.543 F CFA ;
- La constitution de provisions pour 307.510.511 F CFA ;
- Un prélèvement de 2.057.326.303 F CFA pour l'impôt BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2009, à savoir **1.198.678.818 F CFA**, la somme totale disponible s'établit à **9.946.490.970 F CFA**.

Enfin, nous vous proposons :

1. D'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

	<i>F CFA</i>
Résultat de l'exercice 2010	8.747.812.152
Report à nouveau (après affectation du résultat net 2009)	1.198.678.818
Réserves facultatives	0
Disponible :	9.946.490.970
<u>Affectation :</u>	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	8.753.062.500
Dividende brut par action	9750
Dividende net par action	8.940
↳ Report à nouveau après affectation	1.193.428.470

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2. De maintenir le montant global des **indemnités de fonction** allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011 à la somme brute de **60.000.000 F CFA** (cf. Article 431 du traité OHADA).

L'ensemble de ces propositions et documents fait l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification (Cf. résolutions ci-jointes).

Enfin, tous les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi afin de vous remercier de votre présence en ces lieux, en dépit du contexte actuel ; nous osons espérer que cette situation trouvera une issue rapide capable de garantir la sûreté et la pérennité de notre entreprise commune.

Nous ne saurions non plus terminer, sans encore remercier et apporter nos plus sincères encouragements au personnel dirigeant de la SITAB qui continue de faire preuve d'une parfaite vision de notre métier, de ses risques et de ses débouchés, afin de nous donner, comme chaque année, des résultats encourageants. Nous les exhortons à continuer dans ce sens, et surtout à persévérer pour le développement continu de notre société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la SITAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- Les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire aux comptes. En procédant à cette évaluation des risques, ce dernier prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

C'est dans un contexte de crise militaro-politique ayant pour conséquence une dégradation de la stabilité financière, avec une rupture dans le fonctionnement des services financiers, et de l'économie réelle dont l'ampleur et la durée sont difficiles à anticiper, que les états financiers ont été arrêtés et que nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations et la présentation d'ensemble de ces états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative relative au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Abidjan, le 03 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

Commissaire aux comptes

Marc WABI

Expert Comptable Diplômé

ECR International

Commissaire aux comptes

Charles AIE

Expert Comptable Diplômé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 dudit acte et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs ou son Directeur Général, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance, aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE EN COURS

2.1 CONVENTION DE LICENCE DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DE MARQUES DE CIGARETTES AVEC LA SOCIETE JSNM

Administrateurs concernés : la société CORALMA International et Monsieur Colin MATTHEWS.

Nature et objet :

Le 1er décembre 1999, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de vente des marques dont elle est propriétaire ou a la licence. En contrepartie, la SITAB versait à JSNM une redevance de 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation et de 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Par avenant du 19 avril 2002, le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Benin, Mali, Togo, et Guinée) a été ramené à 3%.

Ce contrat a été scindé en deux, l'un pour les marques appartenant en propre à JSNM, l'autre pour celles qui lui ont été concédées (Cf. contrats de licence du 11 mai 2006) sans modification du taux de redevance de marques.

Un contrat daté du 28 Juin 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB contre une redevance de 5,6% du chiffre d'affaires.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les redevances supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à **FCFA 1,725 milliard**.

2.2 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE CAITA-FRANCE

Administrateurs concernés : Monsieur Robert DANLOUX et la société CORALMA International.

Nature et objet :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune rémunération n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dans le cadre de cette convention.

2.3 CONVENTION DE BUREAU D'ACHAT AVEC LA SOCIETE CAITA-FRANCE

Administrateurs concernés : Monsieur Robert DANLOUX et la société CORALMA International.

Nature et objet :

Par convention conclue le 15 octobre 1993, amendée le 1er Janvier 2000, puis le 1er Janvier 2002, la société CAITA fait bénéficier à la SITAB de son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la société CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour le compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

Modalités financières :

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la société CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de 4% pour les achats ci-dessus visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturées ; ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à 40 Euros soit FCFA 26 238 par opération.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les commissions supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à **FCFA 1,764 milliard** pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.4 CONVENTION DE LOCATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AVEC LA SOCIETE 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

La SITAB a conclu avec la société 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et un bâtiment de six bureaux. Le contrat porte sur une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Modalités financières :

Ce bail est conclu pour un loyer mensuel de FCFA 450 000.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les charges locatives supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à **FCFA 5,4 millions** pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.5 CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE AVEC LA SOCIETE 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par une convention signée le 1er Janvier 1998 et amendée le 8 mars 2001, la SITAB s'est engagée à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de 3I, une redevance mensuelle d'un montant fixe de FCFA 2 millions.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les rémunérations perçues par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 24 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.6 CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser FCFA 500 millions. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er Janvier de l'année en cours.

Modalités financières :

Les sommes mises à disposition de 3I par la SITAB seront productifs d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours. Les intérêts ainsi facturés chaque trimestre sont exigibles dans un délai de 30 jours.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, aucune avance n'a été accordée par la SITAB à la société 3I. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue.

2.7 CONVENTION DE LOCATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AVEC LA SOCIETE FILTAB

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature, objet :

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.

Modalités financières :

Le loyer de ce bail est de **FCFA 1 million** hors taxes par mois, depuis la signature de l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à **FCFA 12 millions**.

2.8 CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AVEC LA SOCIETE FILTAB

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature et objet :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de FILTAB, une redevance mensuelle d'un montant fixe de **FCFA 100 000**.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à **FCFA 1,2 millions** pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.9 CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AVEC LA SOCIETE CAITA-CI

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Tiéba OUATTARA et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale.

Modalités financières :

La SITAB perçoit de la société CAITA-CI, une rémunération trimestrielle de **FCFA 1,5 million** hors taxes.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice :

Aucun revenu n'a été enregistré par la SITAB dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration pour les missions et mandats qui leurs sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Fait à Abidjan, le 03 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

Commissaire aux comptes

EDI René

Expert Comptable Diplômé

ECR International

Commissaire aux comptes

Charles AIE

Expert Comptable Diplômé

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2010 s'élève à **8.747.812.152 F CFA** et le report à nouveau antérieur à **1.198.678.818 F CFA**, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de **8.753.062.500 F CFA** ; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2010, à la somme de **1.193.428.470 F CFA**.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de **9.750 F CFA** ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

	<u>FCFA</u>
Résultat de l'exercice 2010	8.079.451.265
Report à nouveau	1.198.678.818
<i>(après affectation du résultat Net 2009)</i>	
Réserves facultatives	0
Disponible :	9.946.490.970
Affectation :	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	8.753.062.500
Dividende brut par action	9750
Dividende net par action	8940
↵ Report à nouveau après affectation	1.193.428.470

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (.....)

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de maintenir le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 à la somme brute de **60.000.000 F CFA**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (.....)

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à (...)



DOCUMENTS COMPTABLES

SITAB

BILAN

ACTIF	2010	2009
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	151 792 014	148 987 014
Immobilisations corporelles brutes	21 949 341 677	18 347 859 482
Immobilisations financières	1 189 884 339	1 196 540 463
Amortissements et provisions	-16 325 405 116	-16 858 007 797
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 965 612 914	2 835 379 162
Stocks	20 993 438 079	19 191 760 990
Fournisseurs, avances versées	2 100 000	28 518 352
Clients	3 823 395 259	3 466 858 138
Autres créances	375 991 563	408 650 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 194 924 901	23 095 787 783
TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF	10 311 062 752	9 355 954 842
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	42 471 600 567	35 287 121 787

PASSIF	2010	2009
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
Primes et réserves	2 445 551 597	2 445 551 597
Report à nouveau	1 198 678 818	1 198 977 553
Résultat net de l'exercice	8 747 812 152	8 079 451 265
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 880 792 567	16 212 730 415
Emprunts et dettes financières diverses	15 932 698	15 932 698
Provisions financières pour risques et charges	1 183 066 128	965 741 359
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 198 998 826	981 674 057
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	1 884 832 089	84 613 850
Clients, avances reçues	0	0
Fournisseurs d'exploitation	18 057 772 082	13 070 282 218
Dettes fiscales	3 696 714 124	4 411 975 815
Dettes sociales	555 170 486	364 169 173
Autres dettes	197 320 393	161 676 259
TOTAL PASSIF CIRCULANT	24 391 809 174	18 092 717 315
TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF	0	0
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	42 471 600 567	35 287 121 787

COMPTES DE RESULTATS

	2010	2009
Ventes de marchandises	295 766 900	283 823 021
Production vendue	75 743 062 289	70 898 384 749
Travaux, services vendus	649 700 800	866 608 800
Produits accessoires	111 300 800	105 873 210
CHIFFRE D'AFFAIRES	76 799 830 789	72 154 689 780
Production stockée	1 317 406 809	-346 332 869
Autres produits	259 139 921	232 779 988
TOTAL PRODUITS	78 376 377 519	72 041 136 899
Achats et frais sur achats	55 171 521 844	52 068 056 433
Variation de stock	-389 052 036	-2 147 689 883
Transports	1 692 478 415	1 683 071 068
Services extérieurs	7 705 661 250	7 490 928 009
Impôts et taxes	729 388 900	566 874 622
Charges et pertes diverses	154 745 077	133 945 181
TOTAL CHARGES	65 064 743 450	59 795 185 430
VALEUR AJOUTEE	13 311 634 069	12 245 951 469
Frais de personnel	3 426 741 191	2 983 422 941
Transfert de charges	0	-130 908 007
Dotations aux amortissements	678 341 543	749 987 159
Dotations aux provisions	307 510 511	128 990 316
Reprise de provisions	-90 185 742	-52 274 895
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 989 226 566	8 566 733 955
Produits financiers	1 831 166 706	1 890 492 598
Charges financières	25 465 848	43 160 219
RESULTAT FINANCIER	1 805 700 858	1 847 332 379
Produits H.A.O.	11 100 001	34 225 001
Charges H.A.O.	888 970	172 369 637
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 211 031	-138 144 636
IMPOT SOCIETE	2 057 326 303	2 196 470 433
RESULTAT NET	8 747 812 152	8 079 451 265

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

1^{re} PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restantes } à l'exclusion des cessions
d'actif immobilisé

(SA) Frais financiers	22 462 805	(TT) E.B.E. Transferts de charges d'exploitation	9 884 892 878
(SC) Pertes de change	3 003 043	(UA) Revenus financiers	1 830 719 099
(SL) Charges H.A.O.	0	(UE) Transferts de charges financières	0
(SQ) Participations	0	(UC) Gains de change	447 607
(SR) Impôt sur le résultat	2 057 326 303	(UL) Produits H.A.O.	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
Total (I)	2 082 792 151	Total (II)	11 716 059 584

CAFG : Total (II) - Total (I) =

9 633 267 433

(N-1) : 8 901 279 998

■ **AUTOFINANCEMENT (A.F.)**

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 9 633 267 433 - 8 079 750 000 =

1 553 517 433

(N-1) : 3 514 779 998

■ **VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)**

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	-39 985 166
(BD) Matières premières	524 255 446	ou	
(BE) En-cours	12 336 932	ou	
(BF) Produits fabriqués	1 305 069 877	ou	
(A) Variation globale nette des stocks	1 801 677 089	ou	0

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	-26 418 352
(BI) Clients	356 537 121	ou	
(BJ) Autres créances		ou	-32 658 740
(BU) Ecarts de conversion - Actif (1)		ou	
(B) Variation globale nette des créances	297 460 029	ou	0

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	4 987 489 864
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	
(DK) Dettes fiscales	-715 261 691	ou	
(DL) Dettes sociales		ou	191 001 313
(DM) Autres dettes		ou	35 644 134
(DN) Risques provisionnés		ou	
(DU) Ecarts de conversion - Passif (1)	0	ou	0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	4 498 873 620

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)

0

ou

-2 399 736 502

■ **EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)**

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2010	2009
Excédent brut d'exploitation	9 884 892 878	9 262 528 528
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	2 399 736 502	-6 676 807 737
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	12 284 629 380	2 585 720 791

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)
SYSTEME NORMAL**

2^e PARTIE : TABLEAU

Ref.		Exercice 2010		Exercice 2009 (E - ; R +)
		Emplois	Ressources	
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne	0 0	0 0	0 0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	2 805 000	0	0
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	4 813 315 389 0	11 100 001 0	-468 997 236 0
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	22 852 276	29 508 400	82 831 960
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	4 838 972 665	40 608 401	-386 165 276
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	0	2 399 736 502	-6 676 807 737
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	4 838 972 665	2 440 344 903	-7 062 973 013
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)	0	1 800 218 239	84 613 850
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	1 800 000		- 600 000
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	600 209 523	0	-6 978 959 163

Ref.		Exercice 2010		Exercice 2009 (E - ; R +)
		Emplois	Ressources	
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	8 079 750 000	9 633 267 433	3 514 779 998
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)	0	0	0
FR	Autres dettes financières (2) (2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois	0 0	1 800 000 0	700 000 0
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	0	1 555 317 433	3 515 479 998
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	0	955 107 910	-3 463 479 165
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette			
FV	à la clôture de l'exercice + ou - à l'ouverture de l'exercice + ou -	10 311 062 752 9 355 954 842		9 355 954 842 12 819 434 007
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi - si Ressources)	955 107 910	0	-3 463 479 165
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé	0	0	0

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		3 244 846 831 ou	0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		0 ou	4 199 954 741
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		955 107 910 ou	0
TOTAL		4 199 954 741 =	4 199 954 741

Prends le meilleur



ABUS DANGEREUX POUR LA SANTE

ACTIVITE DE VENTE
ET ACHATS
RESERVES AUX MAJEURS



LIFE IS RICH

Davidoff
CIGARETTES

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ